

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 7 OCTOBRE 2021

Point 6 de l'ordre du jour

Transmission du postulat déposé par M. Jean-François ROCH (PVL)
Intitulé : « *Demande de coût pour transport scolaire séparé pour les 1H/2H et/ou 1H/4H* »
No ordre 2_20210708

Lors de la séance du conseil général du 8 juillet 2021, M. Jean-François ROCH, M. Christophe GILLON, M. Nicolas PERRIN, M. Lukas BIELER et Mme Caroline DELACRÉTAZ PIDOUX ont déposé le postulat cité en titre dont le texte de la présentation au conseil général est reproduit au verso.

Le postulat a été transmis au bureau du conseil général pour examen, conformément à l'art. 95 du règlement du conseil général. Lors de sa séance du 24 août 2021, ledit bureau l'a déclaré recevable.

Le bureau du conseil général a évalué la recevabilité et la qualification du postulat déposé par M. Roch, M. Gillon, M. Perrin, M. Bieler et Mme Delacrétaz Pidoux au nom du groupe PVL, intitulé « *Demande de coût pour transport scolaire séparé pour les 1H/2H et/ou 1H/4H* » et soumet sa transmission au vote du Législatif communal.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE ROMONT

La Présidente



Nicole Bardet

Le Secrétaire



Yves Bard

« Demande de coût pour transport scolaire séparé pour les 1H/2H et/ou 1H/4H »

Développement :

Depuis quelques années, plusieurs parents d'élèves s'inquiètent de voir les plus petits d'entre d'eux qui sont âgés de juste 4 ans, voyager dans les grands bus des TPF où des élèves plus grands et des adultes sont souvent debout à cause du manque de places assises. Afin de donner une réponse à ces parents, nous demandons donc au conseil communal d'étudier la faisabilité, la mise en œuvre et le coût pour le transport séparé (avec des mini-bus ou un système équivalent) des élèves de 1 et 2H et/ou des élèves de 1 à 4H.

Cette demande a déjà été évoquée durant la législature précédente, mais sans succès. Une fois que ces données seront connues, il sera plus aisé de prendre une décision pour savoir si un tel transport séparé des plus petits est objectivement faisable.

Notre postulat a bien pour but, dans un premier temps, essentiellement de demander au conseil communal **d'étudier la faisabilité d'un système de transport séparé pour les petits élèves et de nous communiquer le coût de cette mesure**. Il ne s'agit pas d'une demande de mise en œuvre d'un nouveau système de transport.